



UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LA CORÉE DÉBOUCHÉS DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Un accord de libre-échange (ALE) avec la Corée améliorerait les occasions d'accès aux marchés pour les agriculteurs, les grands éleveurs et les industries transformatrices de produits alimentaires du Canada grâce à l'élimination d'une gamme de tarifs douaniers appliqués par la Corée sur les exportations agricoles.

La Corée constitue un important marché pour le Canada

- En 2005, le Canada a exporté 505 millions de dollars en produits agricoles et agroalimentaires vers la Corée, faisant de cette dernière la cinquième destination en importance pour les exportations agricoles et agroalimentaires canadiennes dans le monde et la troisième en importance en Asie. Un accès accru aux marchés ouvrirait davantage de débouchés pour nos producteurs agricoles.

Possibilité de commerce accru dans l'avenir

- En 2005, la Corée a importé pour 12,2 milliards \$ de produits agricoles et agroalimentaires provenant de partout dans le monde, y compris de nombreux produits pour lesquels le Canada est un exportateur net.
- Il existe des débouchés dans une grande variété de produits, y compris les marchandises en vrac, les marchandises intermédiaires, les aliments transformés et les boissons.
- Les styles de vie et les régimes changeants en Corée ont entraîné une augmentation de la demande pour les produits alimentaires internationaux, dont les produits canadiens.

Comment le Canada pourrait-il bénéficier d'un accord de libre-échange avec la Corée?

La Corée applique un tarif NPF moyen de plus de 52,6 % sur les importations de biens agricoles. Ce tarif est beaucoup plus élevé que le tarif NPF général appliqué par le Canada sur les produits agricoles, qui est de 21 %. Le tarif moyen du Canada sur ces mêmes produits descend à 5,2 % une fois que les tarifs hors contingents sur les produits à offre réglementée, qui sont exclus des ALE du Canada, sont soustraits de ces calculs. Les tarifs douaniers de la Corée sur les produits d'exportation d'intérêt pour le Canada sont, notamment :



**UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LA CORÉE
DÉBOUCHÉS DANS LE SECTEUR AGRICOLE**

Produits	Taux tarifaires
Bœuf	18 à 72 %
Porc	18 à 30 %
Orge de brasserie	Tarif sous contingent 30 % Tarif hors contingent 513 %
Huile de canola – brute	8 %
– raffinée	10 %
Vin	15 %
Rye Whisky	20 %

- Dans le cadre des pourparlers en vue de conclure un accord de libre-échange, le Canada cherche à réduire les barrières commerciales, comme les tarifs douaniers élevés, afin de créer de nouveaux débouchés pour les producteurs et les transformateurs canadiens et leur permettre de réaliser leur potentiel.
- Un accord de libre-échange offrirait au Canada l'occasion de s'attaquer aux obstacles techniques au commerce, ainsi qu'aux mesures sanitaires et phytosanitaires qui réduisent actuellement l'accès au marché des produits agricoles. Ces améliorations complèteraient la réduction progressive et l'élimination des tarifs douaniers.
- Comme dans ses accords de libre-échange précédents, le Canada exclura des réductions les tarifs hors contingents sur les produits à offre réglementée.